

D2025-031

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.*

Date de convocation : 26 mars 2025

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, COQUEL Isabelle, GAZET André, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Vèrène, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations :  
Delphine LINGEMANN à Isabelle JOURDY  
Antonio CANAVEIRA à Michel AUBAGNAC Antonio  
Virginie MICHEL à Jean-Pierre LUNOT  
Bruno TIRADON à André GAZET  
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 25 dont 5 procurations

*Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

**OBJET : Prolongation du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique 2025-2027**

Rapporteur: M. Jean-Louis CELSE, conseiller municipal adjoint

La commune s'est engagée à contribuer à la réduction des gaz à effet de serre sur son territoire. Afin d'atteindre cet objectif, la commune souhaite développer, entre autres dispositifs, une politique de mobilité en faveur de la marche et du vélo.

Royat se caractérise par une emprise forte de la voiture sur l'espace public. Pour inciter les royardères à se déplacer à vélo plutôt qu'en voiture, la Municipalité a instauré un dispositif d'aide

D2025-031

à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, particulièrement adapté à la topographie du territoire.

Dans ce cadre, Il est proposé au Conseil municipal de prolonger le dispositif mis en place et d'arrêter un budget de 2 000€ par an de 2025 à 2027 pour l'attribution d'une participation de 200€ à l'achat d'un vélo électrique sur les critères suivants :

- Être un particulier majeur (pas de dossier au nom d'une SCI, Auto-entreprise...) avec une adresse sur la commune de Royat sur l'année N. Présentation d'un justificatif de domicile et d'identité
- Personnes éligibles ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 15 400 € par part. Sur présentation du dernier avis d'imposition.
- Fournir la facture d'achat d'un VAE immatriculé neuf ou d'occasion d'un prix minimum de 1000 € TTC, acquis chez un vendeur professionnel et identifié pour être éligible. Ils ne peuvent être achetés auprès d'un particulier.
- Date de facture d'achat entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 novembre de l'année N,
- Ne pas solliciter plus de 1 demande de participation par foyer,
- Toute demande déposée en mairie avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année N sera prise en compte dans l'ordre d'enregistrement.
- A partir du 15 décembre de l'année N, afin de respecter le budget alloué seuls les 10 premiers dossiers respectant l'ensemble des critères ci-dessus recevront la participation communale de 200 €. Une liste d'attente sera constituée de 5 dossiers sera prise en considération dans le cas d'une pérennisation du dispositif.
- Un bénéficiaire ne pourra pas faire de nouvelle demande pendant 2 ans.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de mettre en œuvre le dispositif présenté ci-dessus à compte de l'année 2025 pour une durée de 3 ans,**
- **de dire que les crédits sont inscrits à l'article 65741 du budget principal.**

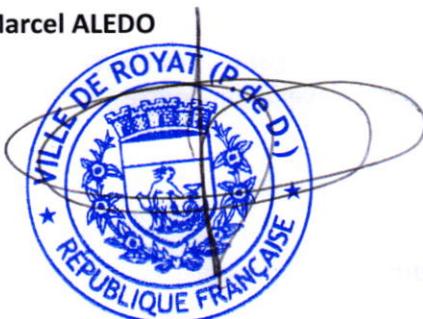
Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

**Le Maire,**

**Marcel ALEDO**



**Lucie MAHE,**

**Secrétaire de séance**

